

TARIFICATION ELEVATEUR 500 TONNES H.T.

USAGE DE L'ELEVATEUR	Tarif H.T.
<i>Avec utilisation des bers et éventuellement chariot automoteur Manœuvre de sortie et de remise à l'eau y compris calage sur bers</i>	38,40 €/ml
<i>Sans utilisation des bers Manœuvre de manutention sur sangle sans calage si mobilisation de l'élevateur inférieur à 1/2 journée (4 heures maximum)</i>	20,30 €/ml
<i>Coût d'utilisation du terre-plein</i>	2,90 €/ml/jour
<i>Dépôt de caution avant manutention (*)</i>	42,00 €/ml
LOCATION PASSERELLE D'ACCES AU NAVIRE	
Pose de la passerelle	36,80 €
Par jour d'utilisation de la passerelle (*)	12,20 €
PARTICIPATION TRAITEMENT DES EAUX DE NETTOYAGE DES NAVIRES HAUTE PRESSION	2,65 €/ml/jour
PARTICIPATION TRAITEMENT DES EAUX DE DECAPAGE DES NAVIRES TRES HAUTE PRESSION (SUPERIEURE A 2 200 BARS)	87,40 €/ml
PARTICIPATION AU TRAITEMENT DES DECHETS	
Déchets Industriels Banals (DIB) le m ³ (*)	35,00 €
Déchets carton le m ³	16,65 €
Déchets Industriels Spéciaux (DIS) le kilo (*)	1,76 €
Dépôt déchets	5,00 €/passage
TAXE SUR VALEUR DU NAVIRE : 0,03% DE LA VALEUR DU NAVIRE (HORS NAVIRE CATÉGORIE PECHE)	0,03% valeur du navire
TAXE STATIONNEMENT VÉHICULE /ENTREPRISES EXTÉRIEURES CABAUDE TERRE PLEIN :	4 €/jour/véhicule
PRESTATION DIVERSES	
Forfait accès eau 10M ³ (*)	29,30 €
Forfait accès électricité 150kw (*)	42,30 €
Caution badge eau ou électricité (*)	30,00 €
<i>Fourniture de main d'œuvre / heure / agent</i>	36,30 €
<i>Location nettoyeur Haute Pression / par jour (*)</i>	85,40 €
<i>Location d'élevateur avec conducteur / heure</i>	64,20 €
<i>Utilisation du chariot automoteur 200 T à la demande du client pour manutention diverse / heure</i>	128,40 €
<i>Utilisation de la grue de l'élevateur / heure</i>	128,40 €
Minimum de perception 1/2 heure (*)	64,20 €
<i>Location de bers / jour / ber (*)</i>	12,00 €
MAJORATION DES TARIFS SAUF (*)	
<i>Majoration des prestations en dehors des heures ouvrables (voir tableau annexe)</i>	
20 % entre 5h et 7h59, entre 12 h et 13h59, entre 18h et 21h59 du lundi au vendredi, le samedi entre 5 h et 11h59	
40 % entre 22 h et 4 h59, du lundi au samedi, le samedi entre 12 h et 21 h59	
50 % le dimanche entre 0 h et 23h59 et les jours fériés	
Proportionnellement au temps, dans chaque tranche, si la durée totale d'une opération porte sur plusieurs tranches	
Remise sur tarif pour fréquence d'utilisation annuelle	

Plus de 5 manœuvres / an (6° manœuvre)	-5%
Plus de 10 manœuvres / an (11° manœuvre)	-10%
Plus de 20 manœuvres / an (21° manœuvre)	-15%
Plus de 50 manœuvres / an (51° manœuvre)	-25%
Plus de 100 manœuvres / an	Voir avec l'exploitant
Stationnement à terre	
Le stationnement à terre pour les périodes "hors saison" du mois de novembre au mois de février inclus pourra bénéficier d'une réduction de 50% sur le tarif journalier sous réserve d'un accord de remise à l'eau sous 48h à la première demande.	
Procédures de facturation	
Toute heure commencée est due en totalité (sauf grue 1/2 heure) Les remises sont applicables par entité de facturation (armateurs, entreprises) Avant toute remise à l'eau, un constat de l'état du parc sera dressé conjointement avec le client et pourra générer une facturation de remise en état et d'enlèvement des déchets. La facture sera émise et approuvée par le client avant toute remise à l'eau	